

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE L'AIGUILLON-SUR-VIE ENQUETE PUBLIQUE SUR LES PROJETS DES REVISIONS ALLEGEES N° 1 ET N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté du 13 janvier 2020, Monsieur le Maire de L'AIGUILLON-SUR-VIE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur :

Révision allégée N°1 :

- la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée pour permettre le développement d'activités économiques par changement de destination et/ou d'extension extension limitée.

Révision allégée N°2 :

- l'évolution d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) dans le cadre de la cessation d'activité générant un périmètre de réciprocité de 100 mètres

A cet effet, Monsieur Claude MATHIEU a été désigné par M. le président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera pendant 31 jours du 03 Février 2020 à 9h00 au 04 mars 2020 à 17h inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie de L'AIGUILLON-SUR-VIE, 20 rue de l'église, siège de l'enquête, soit du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-16h.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, les :

Lundi	03	Février	2020	09h00 – 12h00	20 rue de l'église
Vendredi	14	Février	2020	09h00 – 12h00	20 rue de l'église
Mercredi	04	Mars	2020	14h00 – 17h00	20 rue de l'église

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, 20 rue de l'église. Elles peuvent être également adressées au siège de l'enquête par écrit à M. le Commissaire-enquêteur, Mairie, 20 rue de l'église-85220 L'AIGUILLON-SUR-VIE, ou par mail à l'adresse suivante :

enqueterrevisionplu@laiguillonsurvie.fr en spécifiant « enquête publique » en objet du message.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie. Il sera également consultable sur le site internet suivant : (<http://www.laiguillonsurvie.fr/>). Les observations reçues par voie électronique seront également consultables sur ce site dans les meilleurs délais.

Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de M. COQUELIN André, adjoint délégué à l'urbanisme.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis en Mairie, 20 rue de l'église, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site (<http://www.laiguillonsurvie.fr/>).

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil municipal, en tenant compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées, et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.

Le Maire.
NAULET Loïc.